

CITADIA

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Communauté de communes des Pays de L'Aigle

Règlement graphique

Saint-Ouen-sur-Iton

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire
Arrêt : 19/10/2023

1:7 499
Cadastré DGFP©2022

Plan n°37 / 41

Zonage

- Contour de zone
- Ua: Zone urbaine de centre bourg traditionnel
- Uaa: Zone urbaine des centres-bourgs des polarités (L'Aigle, Moulin le Marche, La Ferté Fresnel)
- Ub: Zone urbaine de faubourg
- Uc: Zone urbaine à dominante pavillonnaire
- Ue: Zone urbaine d'équipements
- Uh: Zone urbaine de hameau
- Ut: Zone urbaine dédiée aux activités touristiques et à la restauration
- Uz: Zone urbaine mixte à dominante d'activités économiques
- Uzc: Zones urbaine d'activités économiques à dominante commerciale
- 1AU - Ub: Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- 1AU - Uc: Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- 1AU - Uh: Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- 1AU - Uz: Zone à urbaniser à vocation économique
- 2AUh: Zone d'urbanisation future différée à vocation résidentielle
- 2AUz: Zone d'urbanisation future différée à vocation économique
- 2AUzc: Zone d'urbanisation future différée à vocation commerciale
- A: Zone agricole
- Ah: Secteur de taille et de capacité d'accueil limité à vocation d'habitat
- Ap: Zone agricole à fort enjeux paysager ou patrimoniaux
- Az: Secteur de taille et de capacité d'accueil limité à vocation d'activités économiques
- N: Zone naturelle
- Nf: Zone naturelle d'activités sylvicoles
- Na: Secteur de taille et de capacité d'accueil limité en lien avec l'aérodrome
- Nh: Secteur de taille et de capacité d'accueil limité à vocation d'habitat
- Nj: Secteur naturel de jardins de loisirs
- Ni: Secteur naturel de parc d'agrément
- Npv: Secteur pouvant accueillir des dispositifs de production d'énergies renouvelables solaires
- Nt: Secteur de taille et de capacité d'accueil limité à vocation d'activités touristiques
- Nz: Secteur de taille et de capacité d'accueil limité à vocation d'activités économiques

Prescriptions

- Patrimoine vernaculaire (fontaines, lavoirs, calvaires, etc.) à protéger identifié au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Arbre remarquable à protéger identifié au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Panorama ou vue à protéger identifié au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Linéaire commercial à protéger au titre de l'article L.151-16 du Code de l'Urbanisme
- Chemin et itinéraire de découverte à protéger identifié au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme
- Haie à protéger identifiée au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Muret à protéger identifié au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Espace paysager à protéger identifié au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Zone humide identifiée au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Patrimoine architectural à protéger (château, manoir, ferme, etc.) identifié au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre de l'article L.151-7 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre de gel au titre de l'article L.151-41 5° du Code de l'Urbanisme

Information

- Cours d'eau (IGN)
- Limites communales
- Anciennes limites communales

N°	Objet de l'emplacement réservé	Bénéficiaire	Commune	m²
17	Cheminement	Intercommunalité	Vitry-sous-Aigle	217500
17	Cheminement	Intercommunalité	Saint-Ouen-sur-Iton	217500
18	Réserve incendie	Commune	Saint-Ouen-sur-Iton	684
19	Réserve incendie	Commune	Saint-Ouen-sur-Iton	545
20	Réserve incendie	Commune	Saint-Ouen-sur-Iton	590

